

Image not found or type unknown



SCI à l'IR et mise en réserve des bénéfices

Par **martine78**, le **12/04/2019** à **09:51**

Bonjour,

J'ai repris la gérance d'une petite SCI familiale. L'immeuble nécessite de gros travaux. Nous souhaitons mettre en réserve les bénéfices actuels pour effectuer quand nous en aurons la capacité des gros travaux.

Les sommes non versées aux associés doivent elle être déclarés ou non par les associés ? Il s'agit d'une SCI à l'IR.